



N° 372-2010/ARR/DC/SPHC

Date du :

R A P P O R T

OBJET : portant classement au titre des Monuments historiques du presbytère de Vao, de ses communs et de son jardin

PJ : Projet d'arrêté

Suite à une demande verbale faite par le Père Gidrol concernant le presbytère de Vao, une visite a été organisée sur place le 10 avril 2007. Suite à ce déplacement et au regard de l'intérêt historique et architectural fort du presbytère, il a été évoqué la nécessité de le protéger au titre des monuments historiques.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 30 septembre 2009.

La société civile de Saint-Louis, propriétaire, a rendu un avis favorable à son classement au titre des monuments historiques.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.